

Demande pour une Shopping Card MediaMarkt

(Copie entreprise)

Notre magasin _____ (indiquer 1 seul magasin)

Indications sur l'entreprise

Société anonyme Raison individuelle Sàrl Société coopérative Société en nom collectif

Nom de l'entreprise _____

Année de fondation de l'entreprise _____ Capital d'entreprise (en CHF) _____ Société-mère (le cas échéant, indiquer l'appartenance à un groupe) _____

Désignation complémentaire _____

Rue/n° _____

NPA _____ Localité _____ Pays _____

Personne compétente et fonction _____

Téléphone _____ Fax _____

E-Mail _____

Langue de correspondance D F I Nombre de collaborateurs _____ Chiffre d'affaires annuel (en CHF) _____

Branche/activité Artisanat Services Production Commerce

Inscrit au registre du commerce depuis date J J M M A A A A Localité _____

! Veuillez impérativement annexer une copie de l'extrait actuel du registre du commerce !

Pour les entreprises individuelles ou sociétés en nom collectif qui ne sont pas suisses: joindre une copie de l'autorisation d'établissement.

Limite de compte globale souhaitée en CHF _____ (arrondir à CHF 1000)

Le montant définitif de la limite de compte est déterminé par PayRed Card Services AG une fois l'analyse de solvabilité effectuée.

Mentions sur la carte (2 lignes de texte)

Le nom de votre entreprise est automatiquement repris à la première ligne.

Veuillez noter, par carte, la désignation supplémentaire (nom du titulaire de la carte) pour la deuxième ligne de texte:

Carte d'entreprise 1

Carte d'entreprise 2

Carte d'entreprise 3

Limite par carte (en option)

Dans le cadre de la limite de compte globale, le détenteur de carte peut disposer au maximum du montant suivant par mois:

CHF (arrondir à CHF 100) _____

CHF (arrondir à CHF 100) _____

CHF (arrondir à CHF 100) _____

Indications complémentaires: uniquement pour les RAISONS INDIVIDUELLES et les SOCIÉTÉS EN NOM COLLECTIF

Pour les raisons individuelles et les sociétés en nom collectif, veuillez en outre indiquer les informations privées suivantes sur le propriétaire de l'entreprise:

Nom _____ Prénom _____

Date de naissance J J M M A A A A Nationalité _____

Rue/n° _____

NPA _____ Localité _____ Pays _____

Ancienne adresse (si moins de deux ans à l'adresse actuelle) _____

NPA _____ Localité _____ Pays _____

Téléphone privé _____ Tél. mobile _____

Revenu annuel brut du propriétaire de l'entreprise en CHF:

Ces indications sont exigées par les dispositions de la loi sur le crédit à la consommation (LCC). Pour les personnes mariées, veuillez indiquer le revenu du ménage (revenus des deux époux).

Mode de paiement souhaité:

Bulletin de versement (objectif de paiement à trente jours) LSV (débit direct sur le compte bancaire) DD (débit direct sur le compte postal)

Déclaration du demandeur de carte:

«Par la présente, je demande/nous demandons une Shopping Card Media Markt et confirme/confirmons l'exactitude des indications ci-dessus. Je confirme/nous confirmons que la situation financière actuelle de l'entreprise (ou les revenus et la fortune lors de raison individuelle ou de société en nom collectif) me/nous permettent d'honorer mes/nos engagements face à PayRed Card Services AG. J'autorise/nous autorisons PayRed Card Services AG, ou un tiers mandaté par elle, à obtenir toutes les informations nécessaires à la vérification de la présente demande et à la conclusion du contrat auprès des autorités, de la centrale d'information de crédit (ZEK) et du centre de renseignements sur le crédit à la consommation (IKO) et à transmettre à cet effet les informations sur l'entreprise nécessaires à la vérification de la demande aux sociétés de renseignements économiques mandatées et de les faire évaluer par celles-ci. Je confirme/nous confirmons en outre posséder une copie du contrat, avec les conditions générales du contrat (CGC) au verso, avoir lu et compris les CGC, et approuver les CGC. Je peux/nous pouvons résilier par écrit le présent contrat dans un délai de 14 jours et je prends/ nous prenons acte que PayRed Card Services AG peut elle aussi résilier le contrat dans un délai de 14 jours dès la réception du contrat signé.»

J'autorise/Nous autorisons l'utilisation de mes/nos données personnelles relatives à mon/notre adresse ou à mes/nos achats à des fins de marketing et la communication de ces données à ces fins à des sociétés affiliées à PayRed et à des entreprises partenaires en Suisse comme à l'étranger. Je peux/Nous pouvons en tout temps interdire l'utilisation de mes/nos données à des fins de marketing en envoyant un courrier à PayRed Card Services AG, c/o Viseca Payment Services SA, Branche Wangen-Brüttisellen, Case postale 4, 8305 Dietlikon ou un e-mail à shoppingcard@accarda.com.

Lieu, date Timbre de l'entreprise et signatures valables

PayRed Card Services AG

s.v.p. envoyer à

PayRed Card Services AG
c/o Viseca Payment Services SA
Branche Wangen-Brüttisellen
Case postale 4
8305 Dietlikon

La demande peut être refusée sans indication de raisons. Selon la situation du demandeur de carte (de l'entreprise), PayRed Card Services AG peut exiger des sécurités additionnelles comme le LSV ou le versement d'un dépôt.

Client recommandé par (indiquez votre identifiant)

□ □ □ □ □

Prénom, nom d'identifiant _____

Conditions générales du contrat pour la Shopping Card MediaMarkt (CGC)

Société éditrice de la carte: PayRed Card Services AG, Allmendstrasse 23, 8953 Dietikon

La forme masculine doit être comprise comme incluant la forme féminine.

1. Compte et carte

L'ouverture d'un compte (ci-après nommé «compte MMC») pour une Shopping Card Media Markt (ci-dessous nommée «Shopping Card») n'est possible que si vous avez atteint l'âge de 18 ans révolus et a lieu suite à un examen positif de la capacité à contracter un crédit. La Shopping Card est gratuite la première année. Cela vaut également pour les éventuelles cartes supplémentaires. Dès la deuxième année, sont perçus pour la Shopping Card des frais de gestion du compte s'élevant à CHF 12.- par an et, pour chaque carte supplémentaire éventuelle, des frais de gestion du compte s'élevant à CHF 6.- par an. La carte est personnelle et non transmissible. Elle doit être signée au stylo à bille immédiatement après réception, dans le champ prévu pour la signature figurant au dos de la carte. Dans votre propre intérêt, il convient de conserver soigneusement la Shopping Card. Elle peut s'utiliser comme moyen de paiement sans argent liquide dans tous les Media Markt de Suisse et le magasin Media Markt suisse en ligne (www.mediamarkt.ch). La société PayRed Card Services AG (ci-après nommée «PayRed») est éditrice de la Shopping Card et vous octroie une option de crédit sur votre compte MMC, conformément aux dispositions du présent contrat. Toutes les créances issues du présent contrat peuvent être cédées à des tiers. Vous déclarez consentir à ce que PayRed puisse transférer l'exécution de ses obligations en vertu du présent contrat à Viseca Payment Services SA, Brüttisellen.

2. Examen de la capacité à contracter un crédit

PayRed a l'obligation, de par la loi, de procéder à un examen de votre capacité à contracter un crédit avant d'aménager une option de crédit sur votre compte MMC. PayRed s'appuie alors principalement sur vos indications de revenu et de fortune et prend en compte les informations provenant du Centre de renseignements sur le crédit à la consommation (CRCC), du Centre d'informations de crédit (ZEK) ou d'autres organismes de renseignements économiques (p. ex. Deltavista). Vous autorisez PayRed à demander les renseignements nécessaires à l'IKO et à la ZEK ainsi qu'auprès des services publics (tels que le contrôle des habitants, le registre du commerce et l'office des poursuites), afin de procéder à un examen supplémentaire de votre capacité à contracter un crédit.

3. Limite de crédit

La limite de crédit ne peut pas être dépassée. PayRed a le droit d'adapter en tout temps la limite de crédit accordée et de vous le notifier par écrit. Vous avez également la possibilité de requérir en tout temps une adaptation de votre limite de crédit. PayRed détermine librement si elle entend satisfaire ou non à votre demande et tient notamment compte des dispositions légales. Vous vous engagez à n'utiliser la Shopping Card que dans la mesure où vous êtes apte à effectuer un remboursement conforme au contrat, selon le chiffre 7 des présentes CGC.

4. Cartes supplémentaires

Vous pouvez demander des cartes supplémentaires (ci-après nommées «cartes supplémentaires») pour votre compte MMC, afin de permettre à d'autres personnes (ci-après nommées «titulaires de cartes supplémentaires») d'utiliser votre compte MMC. Les titulaires de cartes supplémentaires peuvent utiliser celles-ci au débit de votre compte MMC comme moyen de paiement sans argent liquide dans tous les Media Markt de Suisse et le magasin Media Markt suisse en ligne (www.mediamarkt.ch). Vous répondez aussi bien de l'observation du présent contrat par les titulaires de cartes supplémentaires (en particulier de la signature des cartes supplémentaires immédiatement après réception et de la communication immédiate en cas de perte ou de vol de cartes supplémentaires) que du paiement de toutes les opérations de débit de votre compte MMC effectuées par un titulaire d'une carte supplémentaire.

5. Signature sur le bon de caisse / ID internet (CVV)

Par l'apposition de votre signature sur le bon de caisse ou la saisie de votre ID internet si demandé (CVV, au verso de la carte), vous reconnaissez toutes les transactions ainsi autorisées, l'exactitude du montant ainsi que la dette qui en résulte ou la créance correspondante et vous autorisez PayRed à débiter votre compte MMC. Cela s'applique aussi aux débits qui ont été autorisés par la signature d'un titulaire de carte supplémentaire ou la saisie d'une ID internet (CVV) d'une carte supplémentaire.

6. Communication

Les communications de PayRed (extraits de compte et résiliations) sont considérées comme valablement notifiées si elles ont été envoyées à la dernière adresse communiquée par vos soins. Vous vous engagez à informer au préalable PayRed de tout changement d'adresse de domicile ou de correspondance.

7. Facture et modalités de paiement

Tous les achats de marchandises et prestations de service vous sont facturés mensuellement (extrait de compte). Lors de votre premier achat, Media Markt et l'Online-Shop Media Markt sont habilités à exiger un acompte. L'extrait de compte mensuel est considéré comme approuvé sans réserve si votre contestation écrite ne parvient pas à Viseca Payment Services SA dans un délai de 14 jours à compter de la date de l'extrait de compte. Les réclamations pour prestations de services insatisfaisantes ou marchandises défectueuses doivent être adressées directement au Media Markt concerné ou à l'Online-Shop Media Markt. Votre obligation de payer la dette conformément à l'extrait de compte pour de tels services ou marchandises existe indépendamment de vos contestations. Si la Shopping Card ou une carte supplémentaire ne peut pas être utilisée ou si le compte MMC n'est provisoirement pas à disposition, les titulaires de cartes supplémentaires et vous-même ne disposez d'aucune prétention à des dommages-intérêts, quels qu'ils soient. Les taxes prélevées s'entendent TVA comprise. Après la réception de l'extrait de compte, vous avez le choix entre deux possibilités de paiement:

- Paiement du solde du compte conformément à l'extrait de compte. Ce paiement doit être effectué au plus tard jusqu'à la date de paiement imprimée sur l'extrait de compte.
- Paiement du montant désiré ou du montant minimal indiqué sur l'extrait de compte. Le paiement doit être effectué au plus tard jusqu'à la date de paiement imprimée sur l'extrait de compte. Pour le mode de paiement b) ainsi que pour les paiements en retard, PayRed facture au maximum le taux d'intérêt maximal autorisé par la loi sur le solde impayé de la facture. Les conditions préférentielles éventuellement convenues par écrit lors du paiement avec la Shopping Card ou avec

une carte supplémentaire (p. ex. concernant l'intérêt annuel ou les modalités de paiement) ont la priorité. Si vous dénoncez le contrat durant les 14 premiers jours, le mode de paiement a) s'applique à l'ensemble des achats effectués pendant cette période. Si vous n'effectuez pas à temps les paiements conformément aux lettres a) ou b), vous êtes mis en demeure sans sommation. En cas de demeure, des frais de sommation sont perçus sur le prochain extrait de compte, en sus de l'intérêt échu, à hauteur de CHF 20.-. En cas de demeure, PayRed peut bloquer la Shopping Card ainsi que les éventuelles cartes supplémentaires et facturer des frais de blocage s'élevant à CHF 10.- par carte. Tous les autres frais liés au recouvrement de la créance sont à votre charge. Une taxe de CHF 20.- est facturée pour d'éventuelles recherches d'adresse et pour les notes de débit en retour LSV/DD. Si vous effectuez un versement en espèces au guichet postal, PayRed est autorisé à vous facturer les frais engendrés.

8. Perte et vol

La perte ou le vol de la Shopping Card ou d'une carte supplémentaire doit immédiatement être communiqué(e) à PayRed Card Services AG, Viseca Payment Services SA, Branche Wangen-Brüttisellen, Case postale 4, 8305 Dietikon, téléphone 044 805 57 77, fax 044 805 57 00. Vous êtes personnellement responsable de la confidentialité de votre ID internet (CVV) et vous portez la responsabilité entière et sans restriction de toute utilisation abusive de votre Shopping Card ou d'une carte supplémentaire jusqu'au moment où vous signalez sa perte. Une taxe de CHF 6.- est perçue pour chaque carte de remplacement.

9. Utilisation des données

Vous prenez note du fait que PayRed communique l'existence du présent contrat, ou les données liées à ce contrat, à l'IKO et ZEK ainsi qu'à d'autres agences de renseignements et que ces entités ainsi que ces agences de renseignements, sur demande de leurs membres, fournissent des informations au sujet du présent contrat. PayRed est autorisée, en vue du traitement du contrat et à des fins de marketing, à utiliser vos données personnelles relatives à votre adresse ou à vos achats, et aussi à les communiquer à de telles fins à des sociétés affiliées à PayRed, même pour leur propre usage dans le domaine de la gestion des contrats et du marketing. Sur la base de ces données, vous pouvez recevoir des offres concernant des produits et services exclusifs et préférentiels. Lors de coopération avec une entreprise partenaire pour un produit ou un service, vos données personnelles relatives à votre adresse ou à vos achats peuvent également lui être communiquées. En outre, PayRed – de même que les sociétés affiliées à PayRed et les entreprises partenaires mentionnées ci-dessus – peuvent communiquer vos données personnelles relatives à votre adresse ou à vos achats à des prestataires mandatés pour gérer ces données. A ces fins, vous donnez votre accord pour que vos données soient également communiquées et transmises à des entreprises mandatées dans des pays soumis à une législation équivalente à celle de la Suisse en matière de protection des données personnelles. Vous pouvez en tout temps interdire l'utilisation de vos données à des fins de marketing en envoyant un courrier à PayRed Card Services AG, c/o Viseca Payment Services SA, Branche Wangen-Brüttisellen, Case postale 4, 8305 Dietikon ou un e-mail à shoppingcard@accarda.com.

10. Rapport contractuel

Le présent contrat a été établi par écrit, en deux exemplaires. Il entre en vigueur dès que les deux parties sont en possession d'un exemplaire signé et que la carte vous a été remise. Le contrat se compose:

- de la demande de la carte et
- des conditions générales du contrat (CGC).

11. Résiliation

La Shopping Card (y compris les cartes supplémentaires) peut être résiliée en tout temps par les deux parties, unilatéralement et par écrit, étant précisé que les modalités de paiement selon le chiffre 7 continuent à s'appliquer dans la mesure où vous vous acquittez encore de vos obligations de paiement. La restitution de la Shopping Card est considérée comme une résiliation. PayRed peut en particulier résilier avec effet immédiat votre Shopping Card (y compris les cartes supplémentaires), par écrit, si vous êtes en demeure concernant le paiement de montants représentant au moins 10% du montant net de l'option de crédit demandée. En cas de demeure, la résiliation a pour conséquence que votre Shopping Card ainsi que les éventuelles cartes supplémentaires sont immédiatement bloquées et perdent leur validité et que le paiement du solde restant est échu dans les 10 jours. Dans tous les cas, l'intérêt annuel reste également dû après la résiliation de la Shopping Card jusqu'à l'amortissement complet du montant à recouvrer. La Shopping Card et les éventuelles cartes supplémentaires doivent être immédiatement détruites dans tous les cas de résiliation.

12. Modifications

PayRed se réserve le droit de modifier en tout temps les présentes CGC par une déclaration écrite. Toutes les modifications sont considérées comme autorisées par vous si votre refus ne parvient pas à PayRed Card Services AG, c/o Viseca Payment Services SA, Branche Wangen-Brüttisellen, Case postale 4, 8305 Dietikon, sous 14 jours après l'envoi des modifications. Par ailleurs, PayRed se réserve le droit de vous envoyer périodiquement une nouvelle Shopping Card ou de nouvelles cartes supplémentaires. Vous vous engagez à détruire la/les carte(s) se trouvant en votre possession dès la réception de la/ des nouvelle(s) carte(s).

13. Dispositions finales

La nullité de certaines dispositions du présent contrat n'affecte en rien la validité et la force obligatoire des autres dispositions.

Le présent contrat est soumis au droit suisse. Le for exclusif est Zurich. Sont réservés les fors impératifs.

Valable dès le 1er janvier 2016

PayRed Card Services AG
Emetteur de la Shopping Card Media Markt
Allmendstrasse 23, CH-8953 Dietikon
E-Mail: shoppingcard@accarda.com